

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

[DM-22-131]

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 7 novembre 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multi-fonctionnel Michel -Simard 257 rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Pier-Olivier Gagnon (DM-22-131) demande une dérogation mineure au cahier de spécification du règlement 2015-03 régissant le zonage afin de rendre conforme un bâtiment en construction de de 11 mètres au lieu de 9 mètres pour l'immeuble situé au 100 chemin du lac Castor.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 24^e jour du mois d'octobre 2022.

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier